

Culture

Économie marchande et développement de la coopération aux Iles-de-la-Madeleine : enjeux et stratégies à Havre-Aubert

Jacques Le Querrec



Volume 2, Number 2, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078255ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078255ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie

ISSN

0229-009X (print)

2563-710X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Querrec, J. (1982). Économie marchande et développement de la coopération aux Iles-de-la-Madeleine : enjeux et stratégies à Havre-Aubert. *Culture*, 2(2), 77–98. <https://doi.org/10.7202/1078255ar>

Article abstract

A case study of the introduction of fishing cooperatives at Havre-Aubert (Magdalen Islands, Quebec) and of the ensuing consequences on the traditional trade economy. The innovating process is being replaced within the historical context of the social, economic and political conditions which were associated to its birth and evolution not only at the local and regional levels, but also within the wider north-american and european international fish market. If cooperative structures, in order to be successful, based themselves upon the traditional kinship (extended family), neighborhood (« Rangs-de-pêche ») and « canton » patterns, they also took advantage of the highly favorable conditions of the Great economic crisis of 1929 and of the temporary breakdown of the trade economy. Cooperatives freed fishermen from their dependency upon the trade economy and brought them in a free enterprise monetary economy. The Second World War brought back prosperity to fishermen which was accompanied by technological changes in the fishing industry (new investments became imperative) and by profound changes in consumers' needs. In order to become competitive with traders, cooperatives paid fish catches in cash and backed up the consuming credit patterns of fishermen. In so doing, they endangered their own survival (the lack of financial solidity to allow for their current purchasing and selling practices) and confined fishermen in another dependency system which gave them little freedom of action, although it was less rigorous than the dependency system of the trade economy. A false identification by lay leaders of real cooperation targets led them to elaborate inappropriate action strategies. The partial success of the cooperative innovation is being explained by a large number of other social, economic and political conditions, at the local and regional levels, analyzed in this study. Of particular interest are the difficulties associated with the regionalization process of cooperatives.

Tous droits réservés © Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie, 1982

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Économie marchande et développement de la coopération aux Iles-de-la-Madeleine : enjeux et stratégies à Havre-Aubert

Jacques Le Querrec¹

Étude de cas de l'implantation de coopératives de pêcheurs à Havre-Aubert (Iles-de-la-Madeleine, Québec) et répercussions sur l'économie marchande en se souciant de replacer cette innovation dans le cadre historique des conditions sociales, économiques et politiques associées à leur émergence et à leur évolution, non seulement au niveau local et régional, mais aussi dans le contexte international nord-américain et européen du marché du poisson. Si les structures coopératives se sont établies en respectant les structures traditionnelles de la parenté, du voisinage (« rangs-de-pêche ») et du « canton », elles ont bénéficié du contexte éminemment favorable de la crise économique mondiale de 1929 et de l'affaiblissement momentané de l'économie marchande. Les coopératives ont libéré les pêcheurs des liens de dépendance vis-à-vis de l'économie marchande (de troc) et les ont fait pénétrer dans une économie monétaire à échanges libres et concurrentiels. Avec l'arrivée de la Seconde guerre mondiale, les pêcheurs ont connu une période de prospérité qui s'est accompagnée d'une évolution technique (nécessité d'investissements accrus) et d'une transformation des besoins de consommation (achat à crédit). Afin de concurrencer les marchands, les coopératives ont payé les prises de poisson comptant et ont soutenu l'achat des biens de consommation à crédit. Ce faisant, elles ont compromis leur propre survie (manque de solidité financière suffisante pour soutenir les pratiques courantes d'achat et de vente) et elles ont enfermé les pêcheurs dans un autre système de dépendance qui, bien qu'étant moins rigoureux que celui de l'économie marchande, leur laissait peu de liberté de manœuvre. Une fausse identification des véritables enjeux coopératifs par les leaders les a conduit à élaborer des stratégies d'action

inappropriées. Le succès partiel de l'innovation coopérative s'explique encore par plusieurs autres conditions sociales, économiques et politiques locales et régionales documentées dans cette étude. À ce propos, on accorde une attention particulière aux difficultés associées au processus de régionalisation des coopératives.

A case study of the introduction of fishing cooperatives at Havre-Aubert (Magdalen Islands, Quebec) and of the ensuing consequences on the traditional trade economy. The innovating process is being replaced within the historical context of the social, economic and political conditions which were associated to its birth and evolution not only at the local and regional levels, but also within the wider north-american and european international fish market. If cooperative structures, in order to be successful, based themselves upon the traditional kinship (extended family), neighborhood (« Rangs-de-pêche ») and « canton » patterns, they also took advantage of the highly favorable conditions of the Great economic crisis of 1929 and of the temporary breakdown of the trade economy. Cooperatives freed fishermen from their dependency upon the trade economy and brought them in a free enterprise monetary economy. The Second World War brought back prosperity to fishermen which was accompanied by technological changes in the fishing industry (new investments became imperative) and by profound changes in consumers' needs. In order to become competitive with traders, cooperatives paid fish catches in cash and backed up the consuming credit patterns of fishermen. In so doing, they endangered their own survival (the lack of financial solidity to allow for their current purchasing and selling practices) and confined fishermen in another dependency system which gave them little freedom of action, although it was less rigorous than

the dependency system of the trade economy. A false identification by lay leaders of real cooperation targets led them to elaborate inappropriate action strategies. The partial success of the cooperative innovation is being explained by a large number of other social, economic and political conditions, at the local and regional levels, analyzed in this study. Of particular interest are the difficulties associated with the regionalization process of cooperatives.

1. Problématique

1.1 COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS, INNOVATION ET DÉPENDANCE

L'établissement de coopératives de pêcheurs aux Iles-de-la-Madeleine peut être vu comme un instrument de promotion économique dans la mesure où les pêcheurs eux-mêmes prennent en charge le contrôle des produits de la pêche et redistribuent entre eux les profits qu'ils en retirent. La formule coopérative permet ainsi aux travailleurs de bénéficier individuellement et collectivement du fruit de leur travail par un contrôle de la redistribution des profits fondée sur l'égalité et la solidarité des sociétaires. La fondation de coopératives peut être encore envisagée comme une innovation permettant aux pêcheurs de se libérer des contraintes et des contrôles de l'économie marchande. Cette libération des liens traditionnels de dépendance sur les marchands locaux nécessite à la fois des stratégies économiques et des interventions sociales, d'abord au niveau des organisations locales et régionales, puis à celui de l'économie globale proprement dite. Ces stratégies sont elles-mêmes imaginées par rapport à des objectifs économiques immédiats (le prix de vente, le niveau des profits, etc.) mais en tenant compte d'enjeux plus vastes tels que l'insertion d'une économie locale dans l'économie régionale et l'intégration de celle-ci dans des instances plus vastes. Toute décision se rapportant à l'administration courante des coopératives, ou encore à leurs projets de développement, doit également s'inspirer des principes de la coopération et des idées-directrices du mouvement coopératif comme elle doit tenir compte des politiques économiques du gouvernement vis-à-vis l'industrie des pêcheries (équipement, prix de soutien, produits d'exportation, réglementation des prises, de la conservation, de la transformation et de la vente des produits de la mer) et du climat économique d'ensemble.

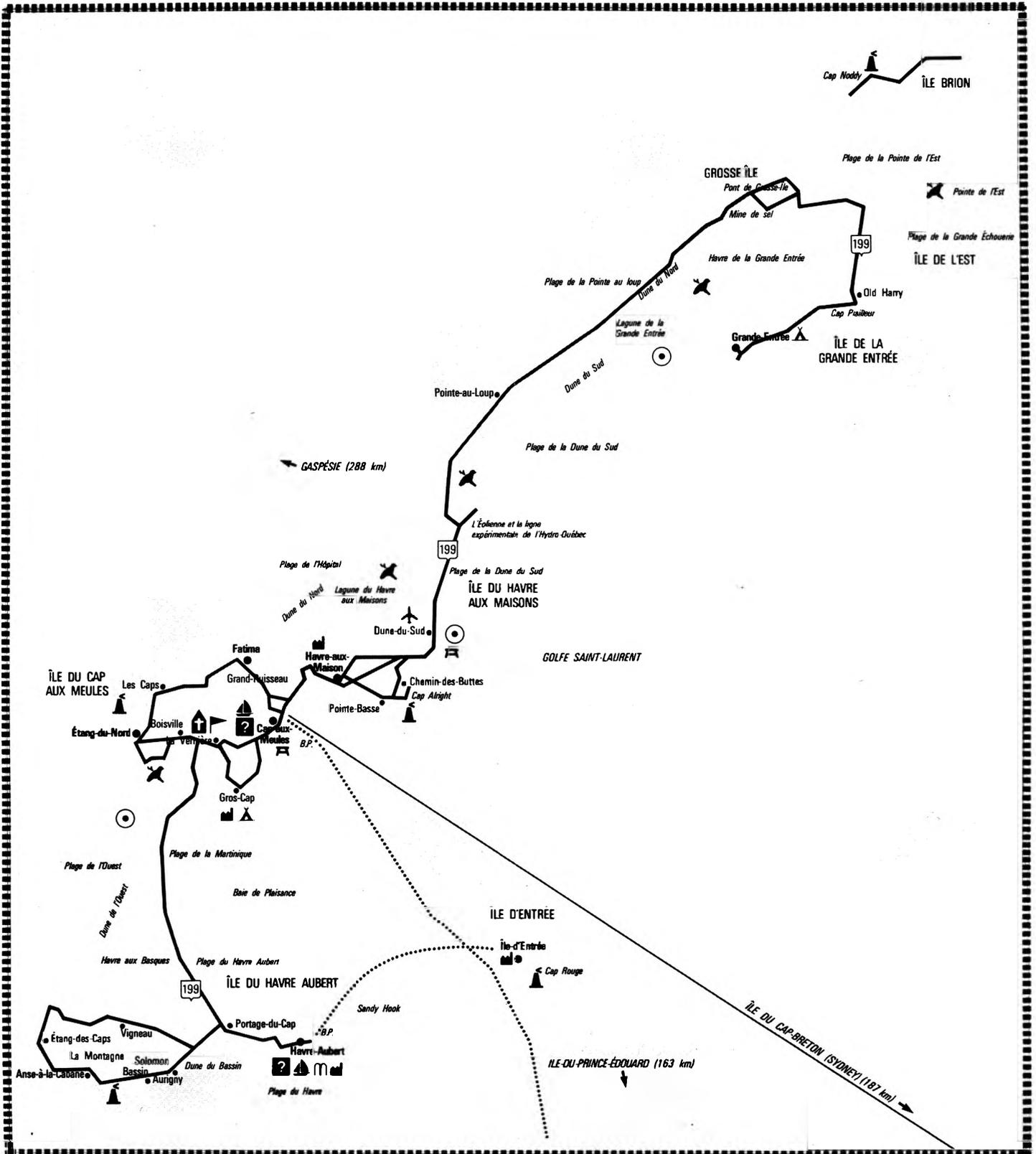
L'implantation de coopératives de pêcheurs aux Iles-de-la-Madeleine a toujours été définie par les dirigeants du Mouvement Desjardins comme étant

une réussite. Une des raisons invoquées pour l'expliquer se réfère au fait qu'elles se sont édifiées en respectant les structures traditionnelles de la famille élargie et du voisinage pour fonder les liens d'entraide, de solidarité et les règles de partage. Bien que ces conditions sociales soient importantes, nous verrons que ce sont les effets conjugués de la crise économique des années trente et de la fragilité de l'économie marchande qui ont facilité l'instauration d'institutions coopératives aux Iles. Par ailleurs, les structures coopératives ont elles-mêmes nécessité certaines transformations de ces structures traditionnelles pour tenir compte des contextes sociaux nouveaux ainsi que de l'importance accrue des critères économiques d'efficacité de la production économique (concurrence, rentabilité, niveau de profit). Par exemple, «le rang de pêche» traduit, dans la structure économique, les éléments de l'organisation sociale.

Il ne faut pas oublier, aussi, comme l'ont souligné de nombreuses études sur l'économie marchande, que la structure de ce type d'économie place les producteurs dans une double situation de dépendance. Le producteur doit livrer à l'acheteur, par contrat, la totalité de ses prises sans avoir une connaissance préalable des prix ni quelque contrôle que ce soit sur leur évolution dans le temps. En second lieu, le producteur achète chez le marchand ses biens de consommation à crédit, ce qui l'emprisonne invariablement dans l'univers de ses besoins puisque le montant de ses dettes surpasse très souvent les gains économiques provenant de la pêche.

L'innovation coopérative, au contraire, permet la promotion des intérêts économiques des producteurs d'une triple manière : a) en les rendant propriétaires de leurs moyens de production et de leurs produits ; b) en leur restituant la liberté de décision dans le processus de production et de distribution des produits de la pêche ; et c) en restaurant une redistribution des gains sur la base de la valeur relative des productions (volume, qualité, espèces) des pêcheurs-sociétaires.

Mais tous les producteurs ne souscrivent pas nécessairement à l'innovation. Ou encore, tous les pêcheurs-sociétaires ne persévèrent pas dans leur choix initial. Par voie de conséquence, les deux systèmes économiques se maintiennent dans les mêmes villages et dans les mêmes régions. Ce dualisme économique oblige les producteurs à effectuer un choix entre les deux systèmes, ce qui suscite inévitablement des tiraillements. Car si l'économie marchande enferme les producteurs dans un univers de dépendance, l'économie coopérative éprouve des difficultés de fonctionnement qui sont à la fois liées au régime capitaliste de production et aux



structures formelles et informelles du système social en ce qui concerne la solidarité et l'entraide.

1.2 LE CHOIX DE HAVRE-AUBERT

Peut-on trouver un village madelinot où, par une étude de cas, nous pourrions examiner plus à fond le processus d'innovation des coopératives de pêcheurs et reconstituer, par la même occasion, les difficultés qu'elles rencontrent dans leur processus d'intégration régionale ? Il s'agira de mesurer l'ampleur des changements qui surviennent dans l'économie locale par la mise en place d'une coopérative de pêche sans toutefois négliger les phénomènes de dépendance auxquels cette localité de l'archipel est soumise, par ses liens avec les autres centres de production locaux, avec l'économie des Provinces de l'Atlantique et le marché international du poisson.

L'île du Havre-Aubert a été choisie pour trois raisons principales. Elle nous semble représentative de l'archipel madelinot. La perte progressive de son leadership régional, amorcée au début du siècle entraîne, au niveau local, des répercussions significatives sur le mouvement coopératif. Les coopératives y sont relativement nombreuses dès le début du mouvement et doivent compter sur l'implantation simultanée de l'industrie privée. De plus, se dégage des différents développements des coopératives de l'île de Havre-Aubert une structure évolutive qui nous semble applicable à toute coopérative impliquée dans une économie de type capitaliste.

L'île de Havre-Aubert ne présente pas d'originalité particulière en regard des autres îles. C'est l'une des principales îles francophones de l'archipel et elle partage avec le peuplement dominant de celui-ci ses origines acadiennes, un habitat et un développement historique et économique communs.

Première colonisée en raison de son havre naturel, l'île du Havre-Aubert joue jusqu'à la fin du XIX^e siècle le rôle de centre économique et commercial de l'archipel grâce à l'implantation des premières institutions d'intérêt régional dans le village de Havre-Aubert (entreprises mercantiles, corporation scolaire, cour de justice en 1841, conseil municipal en 1847). Cependant, l'établissement de la firme Leslie en 1870² à Cap-aux-Meules attire la construction d'un quai maritime puis, plus tard, l'implantation de services régionaux (banque, hôpital) qui mettent en évidence la position excentrique de l'île du Havre-Aubert et marquent la consécration de l'île du Cap-aux-Meules comme nouveau centre hégémonique de l'archipel.

Cette situation est déjà tangible dans les années trente à la mise en place du mouvement coopératif madelinot, alors que les deux îles centrales de Cap-aux-Meules et du Havre-aux-Maisons concentrent l'essentiel de l'activité des propagandistes étrangers.

Même si le principe de l'animation locale est adopté très vite sous l'influence de ces propagandistes, les principaux leaders régionaux laïcs sont originaires de ces deux îles.

Malgré cela, grâce à l'appui d'un leader religieux local convaincu du bien-fondé de la coopération, la Coopération des pêcheurs du Bassin entre en fonctionnement dès 1932, soit en même temps que celle du Havre-aux-Maisons. Ce sont les deux premières coopératives fondées sur les Iles-de-la-Madeleine.

De 1932 à 1945, six coopératives sont créées et cinq restent en fonctionnement. Ce sont trois coopératives de pêcheurs et deux coopératives d'épargne et de crédit affiliées aux Caisses Populaires Desjardins. Le mouvement se prolonge après la guerre avec la séparation des secteurs production et consommation (jusqu'alors regroupés au sein des Coopératives de pêcheurs) par la création de deux magasins coopératifs puis, en 1939, par celle de la coopérative agricole d'Amherst.

Cependant, la difficulté de trouver, dans l'île de Havre-Aubert des leaders d'envergure régionale tend à accentuer le dynamisme d'animation du mouvement coopératif madelinot déjà enraciné dans les deux îles centrales de Cap-aux-Meules et de Havre-aux-Maisons. De cette situation, les leaders locaux du Havre-Aubert tirent des attitudes singulières. Attitudes dites de méfiance sensibles aux diverses phases de régionalisation du mouvement coopératif à l'occasion desquelles ces derniers semblent osciller entre deux positions extrêmes basées sur la crainte et l'intégration totale ou de l'éviction.

Ces attitudes que l'on prête encore aux coopérateurs de l'île du Havre-Aubert présentent l'avantage de faire ressortir les problèmes auxquels se heurtent les coopératives locales vis-à-vis des institutions nationales auxquelles elles sont intégrées.

1.3 LA PÉRIODE A L'ÉTUDE

La période à l'étude s'étend de 1930 à 1945. Elle est marquée par les effets de deux crises mondiales et par leurs répercussions sur le marché international du poisson duquel l'économie régionale des Iles-de-la-Madeleine est entièrement dépendante en raison de la spécialisation de sa production. La crise économique de 1929 a pour conséquence locale de faire tomber au plus bas le prix du poisson et de provoquer une hausse très forte du prix des biens de consommation. De plus, le ralentissement de l'économie ne permet plus aux jeunes Madelinots de trouver sur « la grande terre » les emplois saisonniers qu'ils occupent généralement sur « les chantiers » de la fin des pêches du printemps jusqu'à l'automne.

Le rythme de croissance de la population des Iles-de-la-Madeleine reste très élevé de la fin du XIX^e

siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle et l'industrie de la pêche ne permet pas d'absorber la main-d'œuvre disponible. L'émigration définitive reste donc la seule solution. De nombreux ménages, surtout des jeunes, quittent les îles et grossissent les rangs déjà serrés des émigrants ruraux du Québec qui gagnent les zones industrielles. La population rurale qui comptait deux Québécois sur trois à la fin du XIX^e siècle se réduit à un sur trois en 1939. En s'appuyant sur les travaux démographiques de Lachapelle (1970: 259-262), on peut estimer qu'environ 1 500 individus quittent les Îles-de-la-Madeline entre 1930 et 1945. Cela représente plus d'une personne sur dix, soit environ la moitié de l'accroissement naturel de la population au cours de la même période. Cet exode régulier va soulager la population active de l'Île du Havre-Aubert d'un surplus de main-d'œuvre qui aurait pu nuire à la restructuration par la base de la production amorcée dès 1932 grâce à la mise en place de la Coopérative des pêcheurs de Bassin.

Si la crise de 1929 a forcé la réorganisation de l'économie locale et ouvert la voie à la coopération, la guerre 39-45 va permettre de développer l'assise du mouvement coopératif grâce à la forte demande qu'elle occasionne sur le marché du poisson et notamment, pour le poisson en conserve. La démobilisation sera certes l'occasion d'une autre crise, les coopératives n'ayant pas pu modifier leur production ou lui trouver d'autres débouchés.

Ces deux crises qui «encadrent» la période étudiée ne justifient pas à elles seules notre choix. En prenant le mouvement coopératif à son début, nous avons voulu développer à la fois l'étude de la situation économique qui prévalait à la mise en place des coopératives et celle des structures propres aux premiers développements du mouvement lui-même. L'Île du Havre-Aubert n'a malheureusement pas intéressé un nombre important de chercheurs dans le domaine de la coopération et leurs contributions sont généralement très discrètes sur la période qui nous intéresse ici. Pourtant l'étude de cette période est essentielle à la compréhension de l'évolution du mouvement coopératif de l'Île du Havre-Aubert puisque s'y dessinent déjà les attitudes qui marqueront son histoire³.

2. *Les conditions sociales et économiques à l'Île du Havre-Aubert au moment de la crise économique de 1929*

L'Île du Havre-Aubert est la plus méridionale des cinq îles principales de l'archipel madelinot. Elle s'étend, d'est en ouest, sur plus de 15 km au sud de l'Île du Cap-aux-Meules de laquelle elle est séparée par la lagune du Havre-aux-Basques d'une longueur

équivalente. Pour permettre les communications entre les îles, l'une des deux longues dunes de sable qui les relie a été stabilisée et munie de ponts. Son ouverture à la circulation date de 1956.

En 1931, l'Île du Havre-Aubert compte 2 161 habitants et, en 1941, 2 456. A cette époque, la population vivant sur des fermes reste légèrement supérieure à 2 000 personnes et forme l'ensemble des familles de pêcheurs-agriculteurs. Ces derniers constituent la force productive de l'île⁴. Les gens de l'Île du Havre-Aubert distinguent les groupes d'habitations sous le nom de «cantons». Dans la partie est (le Bassin) qui couvre les deux-tiers de la superficie de l'île, les cantons sont au nombre de cinq. La partie ouest, dite du Havre-Aubert, en compte trois. Les cantons, comme nous le verrons, correspondent aux points de débarquement du poisson, aux mouillages ou aux «rangs-de-pêche».

Nous étudierons ici la situation économique-politique qui prévaut aux Îles-de-la-Madeline, particulièrement dans l'île de Havre-Aubert, après la crise de 1929, puis les traits caractéristiques de l'économie domestique et enfin les relations de travail et d'entraide qui prennent place aux différents niveaux de la paroisse, du canton, du voisinage et de la famille.

2.1 L'IMPACT DE LA SITUATION ÉCONOMICO-POLITIQUE GÉNÉRALE

Peu concernés par la lointaine politique fédérale pour laquelle ils sont représentés par le comté de Gaspé, les Madelinots consacrent l'essentiel de leurs activités électorales aux niveaux provincial et local⁵. A ce dernier niveau, force est de constater que la stabilité du gouvernement libéral au Québec porte à leur comble les effets du patronage politique : tous les postes à responsabilité locale de l'île de Havre-Aubert (services municipaux et gouvernementaux) sont occupés par «les hommes de confiance» des libéraux. Leur recrutement s'effectue exclusivement parmi les marchands et les employés de commerce et des services du canton de Havre-Aubert, centre administratif et commercial de l'archipel à cette époque.

Les marchands et leurs principaux employés forment la classe sociale dominante. Cette dernière contrôle l'économie locale en maintenant la majorité des pêcheurs dans un système de troc qui fait que les dettes engagées par le pêcheur pour l'achat de ses agrès de pêche, au printemps, et de ses provisions d'hiver, à l'automne, sont remboursées (au mieux) «en nature» par les prises de poisson de la ou des saisons suivantes. Ce «remboursement» est calculé par le marchand en fonction des prix obtenus à la vente du poisson. L'endettement progressif de la majorité des pêcheurs entretient non seulement le clientélisme économique des marchands mais aussi le clientélisme politique de la classe au pouvoir.



Havre-Aubert en janvier. (Photographie de Kéro.)

La seule issue possible tentée par quelques pêcheurs est l'émigration sur « la grande terre » (notamment aux États-Unis) suivie d'un retour avec « un sou » permettant l'investissement dans une goélette et la possibilité de vendre directement la production sur le marché d'Halifax. Amorcée quelques années avant la crise économique et développée en 1932 avec la mise en place de la Coopérative des pêcheurs du Bassin, cette nouvelle situation renforce les effets de l'ouverture, la même année, de l'usine de la Gordon Pew du Moulin (Bassin) et place l'Île du Havre-Aubert dans un système monétaire qui fait rapidement échec à l'économie marchande (de troc).

L'élection provinciale de 1931, qui reconduit de justesse le mandat du député libéral, laisse entrevoir des signes de fatigue chez le régime politique en place. D'ailleurs, l'élection de 1935, à laquelle apparaît le premier leader régional d'opposition, vient confirmer

ce diagnostic. Ce dernier participe activement à la campagne électorale d'Hormidas Langlais, haute figure de l'Union Nationale à Québec, qui amorce en 1936 un mandat de député des Îles-de-la-Madeleine d'une durée de vingt-six ans.

Avec l'arrivée au pouvoir de Duplessis⁶, un changement important s'opère au niveau du clientélisme politique. Le nouveau parti n'hésite pas à recruter ses « hommes de confiance » parmi les pêcheurs et les professionnels, y compris les gérants de coopérative. Il perd vite l'appui des marchands qui avaient pu le soutenir. Cela aura peu de conséquences car les marchands forment une classe en déclin, fortement touchée par les effets de la crise économique, par la mise en place des coopératives de pêcheurs et par l'installation des premières usines privées de transformation de poisson.

Durant cette période, les postes à responsabilité

locale ne sont pas systématiquement soustraits aux libéraux et l'influence politique des élus locaux appartenant à l'Union Nationale ne dépasse pas le niveau cantonal. Ainsi les réalisations d'envergure (entrepôt frigorifique, usine de la Coopérative du Bassin, etc.) qui marquent, dans l'Île de Havre-Aubert, l'installation du nouveau régime semblent plus redevables à l'influence du chef régional de l'UN, qui est aussi un des principaux meneurs du mouvement coopératif, qu'à celle des « hommes de confiance » locaux.

2.2 L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

L'économie domestique des Madelinots repose, au début des années trente, sur la pêche. Le Tableau I illustre que les activités de production sont réparties de façon inégale au long de l'année. L'hiver est consacré à la construction, la réparation et l'entretien des bateaux. Il ne permet ni l'agriculture extérieure, ni la pêche côtière et oblige la concertation des activités durant la belle saison⁷. Seule la chasse aux phoques trouve place au printemps durant le mois de mars et marque la fin de la période d'activités

ralenties. Il faut attendre la fin du mois d'avril pour que commence la saison de pêche proprement dite⁸.

Le recours à la main-d'œuvre familiale est une des caractéristiques fondamentales de l'économie domestique des Madelinots. La famille constitue, en effet, l'unité de production et de consommation. Jusqu'aux années cinquante, cette unité est protégée par une répartition stricte du travail familial et par un système de succession à héritier unique. Ce dernier est choisi parmi les cadets qui n'ont pas émigré. C'est fréquemment le benjamin qui prend en charge les parents et hérite des biens. Dans ce cas, et même après le mariage du benjamin, l'autorité paternelle reste active et peut créer des situations de conflit : le rôle et les tâches de la bru en sont rendus d'autant plus difficiles.

Les premiers fils mariés vivent momentanément au foyer paternel avant de « se construire » et d'établir résidence sur l'emplacement qui leur est réservé sur la terre familiale. Ce modèle d'établissement est cependant perturbé par l'importance de l'émigration des jeunes ménages et par les possibilités qu'offre l'émi-

TABLEAU I

Calendrier des principales activités économiques
de l'Île du Havre-Aubert entre 1930 et 1945

MOIS	Construction, réparation et entretien des bateaux	CHASSE		PÊCHE			ACTIVITÉS AGRICILES		
		phoque	hareng	maquereau	homard	morue	labours semailles	foins	patates légumes
Hiver	janvier février								
Mars		3/4 au 25 mars							
Avril			27/28 avril						
Mai			20 mai	20 mai	20 mai	5/10 mai			
Juin				20 juin			juin		
Juillet				15 juillet	20 juillet				
Août								août	
Septembre				30 sep- tembre					septembre
Octobre									
Novembre									
Décembre							20 dé- cembre		



Havre Grande-Entrée. (Photographie de Kèro.)

gration saisonnière. Toutefois, les jeunes émigrants sont tenus de donner le produit de leur travail à leur famille d'origine jusqu'à ce qu'ils projettent de s'établir. Le choix du lieu de résidence est alors plus libre. Après la crise économique et grâce au développement local des industries de transformation, ce dernier modèle sera reproduit pour les garçons comme pour les filles qui trouveront un emploi salarié dans les usines, mais il convient de rappeler que l'assise de l'économie domestique reste toujours l'exercice conjugué de la pêche et de l'agriculture.

Le travail de la pêche est organisé de manière à ce que la famille soit à la fois fournisseur de main-d'œuvre et le lieu de concentration de la production. Le père initie son aîné au métier de pêcheur. L'apprentissage est progressif : d'abord, la préparation ou la réparation des agrès de pêche, le matelotage, puis de courtes sorties en mer. Lorsque le garçon atteint l'âge de treize ou quatorze ans, il peut devenir « l'homme de pêche » de son père et faire ainsi partie intégrante du premier équipage familial. Dès que les cadets atteignent à leur tour l'âge de pêcher, la famille construit ou fait l'acquisition d'un second bateau sur

lequel l'aîné deviendra « capitaine » et pourra initier, comme son père, un autre de ses frères. Lorsque les membres de la famille ne permettent pas de compléter l'équipage d'un ou plusieurs « boats », on fait appel à la parenté ou aux voisins selon des conditions de travail qui resteront en vigueur au moment de l'établissement des coopératives⁹.

L'éducation des enfants, comme la division sexuelle de travail, s'organise autour des deux pôles parentaux. Le père initie ses garçons aux travaux de la mer et de la terre alors que la mère se charge de l'éducation des filles et de leur apprentissage de divers travaux domestiques. Cette dernière cède très vite ce rôle à son aînée — surtout dans le cas des familles nombreuses — ce qui la rend plus libre d'exécuter les tâches complémentaires du travail de la pêche et de l'agriculture qui lui sont dévolues. Ce sont essentiellement la cueillette des « coques » pour « boetter » les lignes, l'aide à la préparation du poisson, sur la grève, au retour des pêcheurs et les travaux agricoles qui touchent directement l'alimentation de la famille. La femme assume les travaux du jardin potager depuis les semailles jusqu'à la récolte des légumes. Les autres

travaux domestiques féminins comprennent la fabrication de toile tissée pour la confection de vêtements et surtout la mise en conserve des produits du jardin potager, de la pêche et de l'élevage, activités longues et laborieuses qui se succèdent durant plus de deux mois, de septembre au début de novembre.

Le métier de pêcheur-agriculteur implique donc une complémentarité double agissant aussi bien au niveau intra-familial par la division sexuelle du travail qu'au niveau propre des travaux masculins. Cependant le Madelinot est naturellement tourné vers la mer. Ses activités agricoles prennent place lorsque la pêche n'est pas possible et requièrent la participation des femmes et d'une partie de la main-d'œuvre familiale. Seules la fenaison et la récolte des « patates » peuvent paraître prioritaires sur l'exercice de la pêche même si le pêcheur-agriculteur choisit plus volontiers, pour cette première activité, de belles journées ensoleillées et fort venteuses.

La production agricole vise l'auto-suffisance de la famille. Malgré la politique de relance de l'agriculture, stimulée par le gouvernement provincial dès la fin du XIX^e siècle, le rythme de la production agricole baisse et les Madelinots délaissent de plus en plus la culture des plantes fourragères, au profit de l'élevage.

Nous retrouvons, au début des années trente, des chiffres de production comparables à ceux du milieu du XIX^e siècle, avant que le gouvernement provincial ne permette le rachat des terres (1860-1898) assujetties jusque là à la tenue foncière. Un siècle de régime seigneurial aurait-il pu laisser indifférentes les attitudes de production des Madelinots ? Il semble, qu'au contraire, l'activité agricole soit toujours perçue comme complémentaire de la pêche et suive en cela les variations de la demande du poisson sur les marchés extérieurs. Lorsque cette demande est en baisse, de 1920 jusqu'à la crise économique, par exemple, l'agriculture tend à se développer. En revanche, la pêche reprend son essor après la crise au détriment du travail sur la ferme lorsque, à partir de 1932, les prix du poisson et du homard demeurent relativement élevés¹⁰. L'effort de pêche va donc se développer durant toute la période étudiée ici jusqu'à provoquer, vers 1945, une saturation du nombre de pêcheurs et de bateaux de pêche.

2.3 LES RELATIONS DE TRAVAIL ET D'ENTRAIDE

Les relations de travail chez les pêcheurs sont plus ambiguës que celles des navigateurs. La légendaire entraide des « hommes de la mer » s'estompe chez les premiers par la volonté qu'ils ont d'affirmer leur liberté de choisir une zone de pêche qui leur soit personnelle. « Chacun a ses propres marques sur la terre » qui permettent de retrouver sans difficulté un fonds de pêche, même à plus de quinze kilomètres des côtes. Sans prétendre à un droit quelconque de

propriété sur ce fonds, le pêcheur n'aime pas y trouver de concurrents. Ce comportement est peu sensible pour les pêches au filet du printemps en raison de l'abondance et de la concentration du poisson. La même attitude existe pour la pêche à la morue car les fonds propices à cette pêche se répartissent assez également autour de l'Île de Havre-Aubert.

Il n'en va pas de même pour « la pêche-aux-cages ». La grande valeur économique du homard et la brièveté du temps de capture autorisé (deux mois) transforment ces attitudes allant de la méfiance à l'éviction en véritable rivalité. Non seulement on essaye de cacher autant que possible la localisation des « fonds-de-roche » utilisés (malgré la présence de bouées de repérage), mais, parfois, on trompe les autres pêcheurs en jetant ses cages sur un mauvais fonds au vu et au su de rivaux potentiels, quitte à revenir les « lever » discrètement pour les poser ensuite sur un bon fonds.

Il serait faux de penser que ces attitudes seules régissent les relations de travail entre pêcheurs. L'indépendance n'exclut pas les rapports de service et d'entraide qui, sans être structurés en réseaux, marquent occasionnellement l'appartenance commune à une paroisse, un canton, un groupe de voisins ou de parents¹¹. Ces relations d'entraide, qu'il n'est plus possible d'observer actuellement (contrepartie immédiate en argent), ne sont pas faciles à analyser une fois sorties de leur contexte économique. Nous avons donc choisi de développer les relations de travail et d'entraide autour desquelles s'organisent, au début des années trente, les activités de pêche.

Une différence notable apparaît déjà entre les deux paroisses du Havre-Aubert et de Bassin. Les cinq « rangs-de-pêche » du Bassin ne disposent d'aucun havre naturel. Les pêcheurs sont dans l'obligation de halier, matin et soir, leurs bateaux sur la grève ou sur de petits « *slips* » de bois. Les chevaux sont utilisés pour le halage et pour le transport des agrès de pêche, de la « boette » et des vivres. Chaque pêcheur possède généralement un cheval mais il arrive que plusieurs s'organisent par groupes de trois à cinq capitaines, dont les bateaux sont voisins, pour s'entraider à halier les « *boats* » de chacun et à débarquer le poisson. Ils peuvent ainsi utiliser leurs chevaux à tour de rôle. Les pêcheurs qui pratiquent cette entraide sont parents ou voisins de résidence. Si, pour une raison donnée, un pêcheur ne dispose pas de son cheval à la côte, il peut compter sur l'aide d'un pêcheur voisin même s'il n'est pas ordinairement associé avec lui. Au Havre-Aubert, la situation est différente puisque chacun des trois cantons bénéficie d'un havre naturel où les bateaux peuvent être mouillés en toute sécurité. L'entraide s'en trouve donc réduite à de menus services.

Pour l'essentiel des activités de pêche, dans les

deux paroisses, les relations de travail sont régies par un système de contrat tacite qui fixe au préalable la part de production, ou le salaire, qui revient de droit aux associés ou aux engagés. Pour les équipages familiaux, les plus nombreux, « la gagne » revient à la famille jusqu'à la majorité ou jusqu'au mariage du fils. Dès ce moment, comme dans le cas d'équipages formés de deux frères adultes ou de deux beaux-frères, on pêche à « moitié-boat », c'est-à-dire, en partageant par moitié les frais de fonctionnement et les gains de la production. Sur vingt-six cas d'équipages associés à « moitié-boat » relevés dans les « rangs-de-pêche » du Moulin et de l'Anse-à-Casimir au début des années trente, les deux-tiers sont des équipages familiaux. Les autres équipages associent deux voisins proches. Il semble que ce genre d'entente soit faite plus souvent pour les pêches du printemps que pour la pêche à la morue.

Outre l'association, un capitaine peut choisir d'engager un « homme-de-pêche » et de le rémunérer en nature ou en argent. Dans le premier cas, on distingue l'engagement « à la troisième ligne » et l'engagement « à la demi-ligne ». Ce sont généralement de jeunes hommes de dix-sept ou dix-huit ans qui s'engagent pour les deux mois des pêches du printemps avant d'émigrer pour la saison sur « la grand'terre ». Ces jeunes proviennent souvent de familles nombreuses peu aisées, éloignées de la côte ou sont orphelins. Engagés « à la troisième-ligne », ils touchent le tiers des prises et seulement le quart lorsque l'engagement se fait « à la demi-ligne ». Ce dernier type est plus fréquent, mais dans les deux cas les engagés sont nourris, logés (la plupart du temps) et « clairs de tout frais ».

C'est la pêche du maquereau au filet qui connaît le plus souvent ce genre d'équipage car deux hommes suffisent à manipuler les vingt à vingt-cinq filets tendus quotidiennement et les barils de 90 kg de poisson (145 à 160 kg avec la saumure) dont le nombre varie entre trente et cent vingt-cinq selon les saisons.

Pour la pêche à la morue, l'engagement « à la demi-ligne » (dit aussi « à la quatrième-morue ») se fait jusqu'à la St-Michel (29 septembre) et l'engagé n'est pas tenu de faire d'autres travaux que ceux de la pêche. Pour le reste de la saison, le capitaine peut « prendre un engagé à salaire » et « à la journée » jusqu'à la Toussaint. Les sorties en mer sont alors trop rares pour permettre aux pêcheurs d'engager un aide à salaire fixe. Pour les deux mois de la pêche du hareng et du maquereau, un engagé peut toucher autour de \$50. Quant « à la pêche-aux-cages », le revenu monétaire peut s'élever jusqu'à \$75.

Plus complexe, la pêche à la « seine-à-harengs » requiert l'association de quatre équipages. Les quatre capitaines sont propriétaires de l'engin et partagent

les frais d'entretien et les bénéfiques. Ce sont toujours des parents ou des voisins qui s'associent, chacun fournissant un aide recruté au sein de la famille, ou bien un engagé.

La « trappe-à-harengs » connaît le même type d'organisation mais le coût de l'engin en rend l'achat inaccessible aux pêcheurs. Ils s'engagent donc à salaire fixe avec un aide pour le compte des propriétaires de « boucaneries » qui sont aussi les propriétaires des « trappes ». Chaque capitaine reçoit généralement un léger pourcentage sur les prises mais ne participe pas aux frais d'entretien et de fonctionnement.

La synthèse de ces types d'association et d'engagement attire une remarque touchant à la structure sociale. Un parent ou un voisin n'est jamais engagé, mais associé. L'engagement concerne exclusivement les jeunes pêcheurs (sans emploi) qui acceptent de travailler à faible salaire mais en ayant l'assurance d'être logés et nourris.

Les types de relations de travail et d'entraide que nous venons de décrire restent stables longtemps après la mise en place des coopératives. S'ils changent, les raisons en sont d'ordre technique (arrivée des tracteurs, développement des quais). Doit-on conclure qu'ils préfigurent les rapports de coopération qui s'établiront après 1930? Il est tentant d'y souscrire, mais en tenant compte du fait que l'indépendance du pêcheur, qui fonde une partie de son comportement social, sera aussi à la base de son comportement de coopérateur. Dès la fin de la crise économique, il apparaît que les relations d'entraide qui lient les pêcheurs-agriculteurs ne sont qu'occasionnelles, parfois obligées, et ne connaissent ni structuration ni développement assez forts pour laisser penser qu'elles annoncent, d'une manière ou d'une autre, un mode de production coopératif. Les attitudes de coopération propres aux deux paroisses de l'Île de Havre-Aubert sont largement comparables dès le début du mouvement, bien que les relations d'entraide observables chez les pêcheurs du Bassin soient beaucoup plus élaborées qu'au Havre-Aubert.

Il semble donc que le terrain le plus propice à l'instauration de la coopération soit créé moins par les attitudes sociales des Madelinots que par une situation économique catastrophique due en même temps à la crise économique de 1929 et à une économie domestique fragile contrôlée par les marchands locaux.

3. *La mise en place des coopératives dans l'Île du Havre-Aubert*

Après avoir constaté que le dynamisme social des Madelinots ne peut, à lui seul, promouvoir un mode coopératif de production, nous examinerons les diverses influences qui ont pu y contribuer ainsi que l'impact qu'elles ont exercé sur l'organisation locale. Suivra un bref historique des six coopératives qui ont été établies dans l'Île du Havre-Aubert entre 1930 et 1945.

3.1 LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AUX ILES-DE-LA-MADELEINE ET A HAVRE-AUBERT

Les quinze premières années d'évolution du mouvement coopératif madelinot sont marquées par les influences successives de divers organismes externes. Ce sont principalement les gouvernements, le Service extérieur d'Éducation des adultes d'Antigonish University, le Mouvement Desjardins, et, finalement, le Service Social Économique du Collège Ste-Anne de la Pocatière qui prend le relais, à la fin de la Seconde guerre mondiale, des propagandistes d'Antigonish.

Avec sa politique de relance du secteur des pêcheries engagée après la crise économique de 1929, le Gouvernement fédéral est à l'origine du premier impact en chargeant Mgr Coady, du Service extérieur d'Éducation des adultes d'Antigonish University, d'aider à réorganiser la production des pêcheurs des Provinces de l'Atlantique et des Îles-de-la-Madeleine. Dès la première conférence de Mgr Coady, donnée en 1930 dans l'Île du Havre-aux-Maisons, l'idée de coopération trouve ses adeptes locaux parmi les laïcs comme parmi les membres du clergé, notamment auprès du Père Gallant, curé de Bassin.

Dans les quatre premières années, cinq coopératives de pêcheurs naissent aux Îles-de-la-Madeleine et tentent d'organiser, seules, un mouvement pour lequel les connaissances techniques de gestion et d'éducation de base font très vite défaut. Ce n'est qu'en 1937 que l'aide extérieure reprend et donne un souffle nouveau à l'organisation. Grâce à des subsides fédéraux, l'Université d'Antigonish offre, cette année-là, des bourses d'étude et de perfectionnement en gestion coopérative. Plusieurs pêcheurs ou gérants de coopérative des Îles en bénéficient, même si les cours sont dispensés en anglais. De plus, des propagandistes, envoyés par la même université, commencent à diffuser sur les Îles de l'information coopérative et organisent des cercles d'étude. L'un de ceux-ci, M. St-Pierre, crée en 1941, à L'École d'Agriculture des Îles à La Vernière (Île du Cap-aux-Meules) un Comité d'Éducation Rurale.

Entre temps, la Fédération des Caisses Popu-

laires Desjardins envoie, en 1937, des propagandistes qui présentent aux Madelinots les avantages complémentaires des coopératives d'épargne et de crédit. De « petits catéchismes » et des Statuts des Caisses Populaires sont diffusés et s'ajoutent aux sujets abordés dans les Cercles d'étude. Dès 1938, la première Caisse Populaire est fondée à La Vernière et un Comité de Régie Supérieure des Caisses est immédiatement mis sur pied¹².

En 1943 la juridiction des Pêcheries passe sous le contrôle du gouvernement provincial. Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière (comté de Kamouraska) accueille l'École Supérieure des Pêcheries et crée, en 1945, le Service Social Économique destiné à promouvoir l'éducation des adultes en matière de coopération. Le gouvernement provincial assume, à son tour, la tâche d'éducation commencée par l'Université d'Antigonish en accordant une subvention annuelle de \$500 au « Centre Social des Îles », affilié au Service Social Économique de La Pocatière. Ce Centre Social est mis sur pied en 1945 à l'occasion de la transformation de l'École d'Agriculture des Îles en Collège et entend exercer les mêmes fonctions que le Comité d'Éducation Rurale qu'il remplace.

Parallèlement, les promoteurs locaux du mouvement coopératif organisent, en 1940, avec l'aide de leurs organismes de tutelle, le Premier Congrès des Coopérateurs des Îles-de-la-Madeleine à la suite duquel est créée, en janvier 1941, l'Agence Centrale des Îles (*Archives du Palais de Justice de Havre-Aubert* (APJ), 12, III: 42). Cette agence, qui est le premier organisme régional de coopération, se propose d'atténuer les problèmes économiques auxquels se heurtent les coopératives de pêcheurs en centralisant la vente de poisson et l'achat des agrès de pêche. Toutes les coopératives locales s'affilient à l'Agence Centrale et en attendent des services meilleurs que ceux offerts par les Pêcheurs-Unis des Maritimes. Cette attente est très vite déçue par les problèmes de mise en marché que connaît l'Agence en raison des difficultés d'emprunt auxquelles elle est confrontée. Les coopératives locales continuent donc de traiter avec les Pêcheurs-Unis des Maritimes et certaines deviennent même très réticentes devant les tentatives de régionalisation du mouvement.

Cette réticence des coopératives locales n'est pas apparente en 1944, au moment de la création de la Coopérative de Transport Maritime et Aérien à laquelle elles souscrivent, mais éclate au grand jour en 1945 avec le refus de deux coopératives de Havre-Aubert de soutenir l'Union Coopérative des Îles-de-la-Madeleine. Ce nouvel organisme est créé pour permettre le rachat des biens importants de la faillite de la firme Leslie de Cap-aux-Meules et « bénéficie » du soutien de l'Agence Centrale dont les difficultés financières sont bien connues dans l'Île de Havre-

Aubert. Ainsi, lorsque la décision est prise en 1945, à la suite du Troisième Congrès des Coopératives des Îles-de-la-Madeleine d'adhérer aux Pêcheurs-Unis du Québec, la Coopérative de Bassin sera la seule coopérative de l'Île de Havre-Aubert à s'affilier, même si les Pêcheurs-Unis du Québec bénéficient, à l'époque, d'une bonne garantie d'emprunt auprès du gouvernement provincial et permettent la dissolution de l'Agence Centrale en réglant ses comptes.

Pour mieux comprendre les implications des différentes coopératives du Havre-Aubert dans le mouvement régional, nous présenterons un bref historique de chacune d'elles en commençant par la plus ancienne.

3.2 LA COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE BASSIN

Durant l'hiver de 1931-1932, dix-huit à vingt pêcheurs de Bassin, du Moulin et de l'Étang-des-Caps décident de regrouper leurs prises de morue pour la saison suivante et d'en assumer le transport, à leurs frais, en utilisant les services d'une des rares goélettes de pêcheurs du Havre-Aubert ou ceux des «bateaux de ligne». Dès le printemps 1932, le leadership du mouvement est pris en main par un jeune pêcheur dynamique et convaincu du Moulin. Sa maison sert provisoirement de siège social à la coopérative dont il sera le premier gérant. La saison de 1932 est bonne. Les prises de morue sont salées et séchées, puis vendues directement à Halifax par les soins du gérant. L'argent obtenu est immédiatement distribué entre les coopérateurs.

La rupture avec le système de troc de l'économie marchande est ainsi brutalement marquée. Les morues séchées ne sont plus empilées jusqu'à l'automne pour être «vendues» au marchand local mais sont écoulées deux fois par mois sans intermédiaire et rapportent régulièrement de l'argent ou des marchandises (sauf la farine qui vient de Montréal) achetées, elles aussi, à Halifax avec une partie des produits de la vente. Tout en découvrant la vérité sur les prix du marché du poisson, le pêcheur madelinot entre dans un système régulier de rétribution qui ne manque pas de le satisfaire et de le stimuler. Les plus vieux pêcheurs se souviennent encore, avec émotion, de leurs «premiers salaires».

Outre les marchands locaux qui gardent encore à leur service la majorité des pêcheurs de l'Île du Havre-Aubert, une usine de salaison de la compagnie américaine Gordon Pew Ltd. s'installe au Moulin et concurrence directement la Coopérative déjà implantée au même endroit. Dès son ouverture en 1932, la «Gordon Pew» fait travailler environ le cinquième des pêcheurs du Bassin attirés par les salaires réguliers et surtout par le fait que la morue peut y être livrée fraîche, épargnant ainsi le temps de préparation. Nous étudierons, plus loin, les effets de cette concu-

rence qui touche de façon identique toutes les coopératives.

La saison de pêche de 1933 confirme les effets positifs de l'expérience de 1932. Le recrutement de nouveaux membres commence et la coopérative est enregistrée officiellement dans l'automne sous le nom de Bassin Fishermen Association (*ABF*, 16, X: 33). Forte de son expérience, la coopérative n'hésite pas à «clairer les dettes» d'un bon pêcheur pour l'aider à se libérer des obligations qui le lient à un marchand et l'intègre au nombre de ses membres. En janvier 1934, au moment de la constitution du Capital social, quarante-neuf membres prennent deux parts sociales au coût de \$2 l'unité. Environ vingt-cinq autres deviendront sociétaires durant la saison de pêche, obligeant la Coopérative à louer, puis à acheter, l'ancien magasin d'un marchand de Bassin pour servir de siège social. S'y trouve aussi le dépôt des marchandises et agrès de pêche grossi en 1936 par le rachat du stock de la Fédération des Pêcheurs du Havre-Aubert tombée en faillite. Tous ces biens de consommation seront vendus à crédit aux sociétaires tandis que la Coopérative paiera les prises de poisson argent comptant. Ces politiques financières entraînent la Coopérative dans des problèmes financiers importants aggravés, à la fin des années trente, par la chute des achats de morue séchée. En effet, à cette époque, les principaux marchés d'exportation se ferment.

La chute du marché de la morue séchée oblige à reconverter la production, soit vers la morue salée, comme le fait la Gordon Pew depuis 1932, soit vers la mise en conserve. Ce dernier choix est retenu et se concrétise en 1940 par la construction d'une usine de transformation de la morue et du maquereau et par l'ouverture d'une homarderie. Le crédit politique dont bénéficie le gérant de la coopérative auprès de l'Union Nationale n'est pas étranger à l'aide apportée par le gouvernement Duplessis à ces réalisations, pas plus, d'ailleurs, qu'à l'implantation de l'usine frigorifique d'Aurigny en 1936. Cette usine de transformation (morue ou maquereau) emploie près de soixante personnes, dont environ vingt-cinq femmes, qui travaillent pour la coopérative sans en être membre. Cette politique d'embauche de la coopérative met en relief le fait qu'elle n'intègre pas le secteur secondaire de la transformation.

L'extension des services de la coopérative à la transformation du homard va devenir l'occasion de l'affiliation d'un nombre important de «pêcheurs-aux-cages» de La Montagne et de l'Étang-des-Caps, soumis jusque là au commerce local des marchands. En 1941, le nombre de membres de la Coopérative de Bassin dépasse la centaine. En quatre ans, le nombre de pêcheurs de homards grossit de vingt-cinq à quarante-deux ce qui suscite une baisse de revenu par pêcheur. Cette diminution dans les gains ne peut être

compensée par la pêche à la morue car le «rang-de-pêche» de l'Étang-des-Caps, où se regroupent les bateaux des «pêcheurs-aux-Caps», n'est abrité que des vents du nord et du nord-ouest et ne permet pas de sortir en mer assez souvent en raison de la fréquence des vents forts provenant d'autres directions. Vers 1944, certains pêcheurs ne «tirent» plus qu'environ 1,000 kilogrammes de homards durant leur saison, ce qui correspond, en termes monétaires, approximativement à l'amortissement des coûts d'opération de la pêche. A cette époque, une saison normale de pêche doit se traduire par des prises totalisant de 3,180 à 3,600 kg de homards. Cette baisse de la production entraîne des conséquences graves chez le pêcheur (perte de revenus) qui se répercutent sur l'institution coopérative. Après seulement quatre années de fonctionnement (en 1944), la homarderie doit faire face à des coûts d'opération trop élevés, pour une production égale sinon moindre, et doit fermer ses portes. Nommé peu de temps auparavant Inspecteur des Pêcheries par le gouvernement provincial, le gérant-fondateur cède son poste : son successeur aura à affronter de sérieuses difficultés. Malgré l'adhésion aux Pêcheurs-Unis du Québec conclue après le Troisième Congrès de 1945, la démobilisation des sociétaires causera la mévente des conserves de poisson et entraînera la faillite de la Coopérative du Bassin qui, il ne faut pas l'oublier, est en 1946, avec un chiffre d'affaires de \$192,000, la seconde en importance des coopératives de pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine.

3.3. LES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS DU HAVRE-AUBERT

Durant l'été de 1933, un leader local du canton de Havre-Aubert organise, avec une quinzaine de pêcheurs, une coopérative d'approvisionnement qui pratique le regroupement des achats d'agrès de pêche et de marchandises et centralise la vente de morue séchée aux marchands locaux. Cette coopérative est enregistrée officiellement en 1934 sous le nom de Fédération de pêcheurs de Havre-Aubert (*APJ*, 14, VI: 34) mais semble connaître très vite des difficultés. Un document d'archives (*APJ*, 23, IX: 41) signale qu'elle «n'est plus en opération depuis septembre 1936». Nous savons, par ailleurs, que la Coopérative de Bassin procède au rachat de son stock cette année-là. La faillite précoce de la Fédération de Pêcheurs de Havre-Aubert et la création de la nouvelle coopérative qui suivra soulignent un problème important, celui des rivalités cantonales ou paroissiales. Ces mêmes rivalités existent, dans des termes comparables, à Bassin avec la création de la Coopérative St-François-Xavier.

Bien qu'il apparaisse légitime «qu'au début chacun veuille avoir sa petite coopérative», il n'en demeure pas moins que cette volonté comporte

certaines éléments négatifs. Ainsi, comme nous le confie un de nos informateurs, «il y a comme une clôture entre le Havre-Aubert et la Baie». Il s'agit pourtant de la même paroisse, mais le canton de Havre-Aubert tient à se singulariser. N'est-ce pas lui qui accueille une partie des institutions régionales des Iles!» Les développements de l'Ile du Cap-aux-Meules sont perçus comme une menace. D'ailleurs Havre-Aubert se sépare de Bassin, en 1951, pour former quelques années durant, deux municipalités distinctes. Havre-Aubert se découvre d'autres vocations particulières. N'est-ce pas là que se regroupent presque tous les pêcheurs de l'Ile pour les pêches printanières? Certes, mais les autres cantons de l'île, particulièrement la Baie et Portage-du-Cap de la paroisse de Havre-Aubert, n'entendent pas céder le leadership à un canton qui, à leurs yeux, compte plus de professionnels, de marchands, d'administrateurs que de pêcheurs.

«L'esprit de canton», dont nous avons mis en relief les effets positifs dans les attitudes d'entraide entretenues avec le voisinage et la parenté, revêt donc un autre caractère social qui l'apparente plutôt à une version locale de l'esprit de clocher. Il se définit de la manière suivante : on veut attirer vers son propre canton les institutions et services d'intérêt régional ou local. Le canton de Havre-Aubert, qui a connu grâce à son havre naturel les premiers développements institutionnels de l'Archipel, rend le problème des rivalités plus sensible que dans les autres cantons, où elles existent à un moindre degré. Une lettre envoyée par un leader local du mouvement coopératif au sous-ministre des pêcheries Arthur Labrie témoigne de «cet esprit de canton». Elle demande que soit enregistrée «une société coopérative devant porter le nom de Association des Pêcheurs de Havre-Aubert (ou de Portage-du-Cap)». La réponse du sous-ministre fait directement allusion au problème en indiquant «qu'aucune dissolution de la Fédération des Pêcheurs de Havre-Aubert n'a jamais été produite» et que, pour autant, l'enregistrement n'est pas possible. (*APJ*, 21, IX: 41).

La coopérative de pêcheurs «Amherst Fisherman Association» n'en est pas moins fondée dans le canton de Havre-Aubert en 1939 par vingt pêcheurs provenant des trois cantons de la paroisse et est enregistrée officiellement en 1941 sous le nom français d'Association des Pêcheurs de Havre-Aubert (*APJ*, 23, IX:41)¹³. La coopérative s'installe rapidement sur «la grave» du Havre-Aubert dans les locaux d'un marchand en faillite dont elle a acheté également les hangars et le quai de débarquement des pêcheurs. Certains de ces bâtiments seront loués ou vendus par le nouveau gérant entré en fonction en 1941 pour grossir le «fonds de commerce» de l'Association qui souffre d'un endettement sérieux. Après avoir

remboursé, en 1944, un prêt de \$3,000 et ses intérêts à la Caisse populaire de La Vernière, la Coopérative concentre ses affaires à la Caisse populaire de Havre-Aubert où un emprunt ouvert de \$6,500 s'ajoute à un autre de \$3,500 contracté en 1943. Une première hypothèque de \$10,000, sur terrains et bâtiments, garantit ces emprunts. Comme pour la Coopérative de Bassin, la pratique du crédit à l'achat des biens de consommation ne favorise pas la constitution d'un fonds de roulement suffisant.

3.4. LES CAISSES POPULAIRES DE L'ÎLE DU HAVRE-AUBERT

Fondées en 1939 au Bassin et en 1940 au Havre-Aubert, les Caisses populaires établissent leurs opérations dans l'Île du Havre-Aubert avec le seul support des pêcheurs déjà engagés dans les coopératives de production. Bénéficiant d'une attitude favorable du clergé, l'épargne se développe peu à peu sous l'effet de l'information diffusée dans les Cercles d'étude et grâce aux prix relativement bons que connaît le poisson durant la guerre. S'ajoutent les dépôts non négligeables des travailleurs saisonniers qui reviennent aux Îles chaque automne, ceux des Caisses scolaires et ceux du Crédit Maritime institué en 1941.

A l'inverse du développement progressif des attitudes d'épargne, la disposition à l'emprunt gagne rapidement les Madelinots. Beaucoup de petits prêts sont consentis pour aider les pêcheurs à se libérer des marchands auprès desquels ils sont endettés. De plus, les coopératives trouvent dans les Caisses populaires un recours indispensable à leur développement ou au règlement provisoire de leurs problèmes financiers. Pour reprendre le jugement d'un informateur, on peut avancer l'idée que déjà en 1945 « la disposition naturelle des gens des Îles n'est pas à l'épargne mais à l'emprunt et c'est partout pareil ».

3.5. LA COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS ST-FRANÇOIS-XAVIER

Créée très probablement¹⁴ au printemps 1941 sous le nom d'Aurigny Fishermen Association, la Coopérative est enregistrée, en 1942, sous deux autres noms. D'abord, comme Coopérative de Pêcheurs Solomon St-François-Xavier « sise à Aurigny » (*APJ*, 2, IV: 42) puis, comme Association des Pêcheurs de Solomon de St-François-Xavier, à Aurigny (*APJ*, 23, IV: 42)¹⁵. Il faut noter dans l'intitulé même de cette coopérative, l'émergence du problème de singularisation auquel se heurtent les coopératives. Il s'agit, en effet, de la deuxième coopérative implantée dans la paroisse de Bassin, précisément dans le canton du Moulin. Le premier intitulé de la coopérative regroupe les noms du Bureau postal du Canton de Bassin (Solomon) et celui du Saint patron de la paroisse reprend le nom « cantonal » de Bassin et sera changé, à nouveau, après la guerre pour celui de

Coopérative des Pêcheurs St. François-Xavier, nom qui lui donne symboliquement une dimension paroissiale et place cette association en vraie rivale de la Coopérative de Bassin. Ce dernier nom est encore en usage aujourd'hui même si la coopérative n'est plus qu'un petit magasin coopératif cantonal.

Durant les cinq premières années de fonctionnement, la Coopérative St. François-Xavier conserve ses vingt-et-un membres fondateurs. Ce sont des pêcheurs nouvellement acquis à la coopération ou des coopérateurs mécontents du fonctionnement de la Coopérative de Bassin. Ils viennent des quatre cantons différents de Bassin et justifient ainsi, malgré leur petit nombre¹⁶, la dimension paroissiale donnée au nom de leur association après la guerre. Pour la mise en marché de ses produits, la Coopérative St. François-Xavier fait affaire avec les Pêcheurs-Unis des Maritimes. Elle adhère tardivement (1944) à l'Agence Centrale des Îles (fondée en 1941), mais ne fait qu'ajouter ses problèmes financiers à ceux de cette dernière.

4. *Les influences de la coopération au niveau des communautés de base*

Après avoir brièvement retracé l'histoire des coopératives de l'Île de Havre-Aubert, nous cherchons à mieux cerner le fonctionnement de la coopération au niveau institutionnel, puis, au niveau social.

4.1. LES CADRES INSTITUTIONNELS DE LA COOPÉRATION

Le mouvement coopératif a créé une catégorie sociale ambiguë : les gérants. Situés à mi-chemin entre l'administrateur public ou privé et le pêcheur, dont ils connaissent parfaitement le travail et les problèmes, les gérants de coopérative savent se faire à la fois courtier, comptable, secrétaire et délégué. La multiplicité de ces fonctions nous amène à nous poser une question. Parviennent-ils à remplir également bien ces fonctions et quel rôle attribuent-ils à leurs équipes de direction ? Dès les premières années du mouvement coopératif, le gérant est dit « secrétaire » ou « secrétaire-gérant » : il est seul à administrer les comptes. Avec le début de la guerre et le développement de l'importance économique de leurs entreprises, les gérants des coopératives de Bassin et de Havre-Aubert engagent à leurs services des secrétaires. Ils s'occupent, dès lors, plus de gestion que de comptabilité.

L'assemblée des directeurs se réunit ordinairement une fois par mois, au siège social de la coopérative. Le Bureau de direction est présidé par le gérant et se compose de sept pêcheurs actifs, généralement peu instruits des questions de gestion. On distingue un président, un vice-président et cinq directeurs. S'y

ajoutent parfois, à partir de 1943, un ou plusieurs des trois membres d'un Conseil de Surveillance destiné à contrôler les transactions financières. Nous disposons de deux types de données pour juger de l'efficacité du Conseil de direction : les comptes-rendus des réunions et le témoignage des coopérateurs. Les « minutes » des réunions ne sont pas d'un grand secours car les articles sont codifiés et masquent la part relative qui revient à chacun des membres du Bureau dans les décisions prises. Les témoignages des coopérateurs, par contre, indiquent clairement que les directeurs, dans la majorité des cas, ne font qu'avaliser les propositions du gérant¹⁷. Lorsqu'il y a opposition sérieuse de la part d'un directeur à une décision, il est invité à démissionner et est remplacé sur le champ. La discorde politique motive parfois ce genre de remaniement. Sans vouloir minimiser les tâches particulières du Bureau de direction, les attributions du gérant sont de loin les plus importantes pour la gestion d'une coopérative. Au début du mouvement, en 1937, le rôle administratif des pêcheurs-coopérateurs est si minime que même les problèmes de gestion et de financement qu'ils génèrent leur semblent étrangers. La coopérative est perçue comme une institution peu contraignante, qui paye honorablement le poisson et cède des biens de consommation à crédit. L'achat des agrès de pêche au printemps (plus de \$100 par pêcheur) est généralement payé durant la saison de pêche, mais celui des provisions d'hiver, intervenant à l'automne, reste très souvent dû, laissant autant de créanciers chez les fournisseurs des coopératives¹⁸.

L'absence de fonds de roulement ravive l'habitude du troc et « l'échange de la main-d'œuvre et du poisson contre des denrées alimentaires, des agrès de pêche et des marchandises de toutes sortes » (*Premier Congrès*, 1940: 16) devient vite la règle au début de la guerre faisant reproduire aux coopératives le même modèle de dépendance entretenu par les marchands locaux. Les sociétaires, toutefois, ne ressentent pas vis-à-vis de leurs coopératives les mêmes pressions financières qu'ils ressentaient vis-à-vis des marchands. Le Premier Congrès des Coopérateurs des Iles en 1940 nous apporte, à ce sujet, un témoignage digne de confiance. La situation financière des coopératives est telle que le Président du Comité d'organisation, à la fin de son discours, ne voit d'autre solution que celle de faire chœur avec l'assemblée des sociétaires pour demander un octroi aux gouvernements.

Le problème central des coopératives avant la fin de la guerre est d'effectuer des investissements trop rapides en disposant de prêts que leur situation financière (pratique du crédit, paiement différé du poisson aux coopératives par les acheteurs alors que les producteurs-sociétaires sont payés argent comptant

pour leurs prises) ne peut permettre de rembourser. Les coopératives se trouvent généralement en quête d'immobilisation importantes mais ne disposent pas de liquidités.

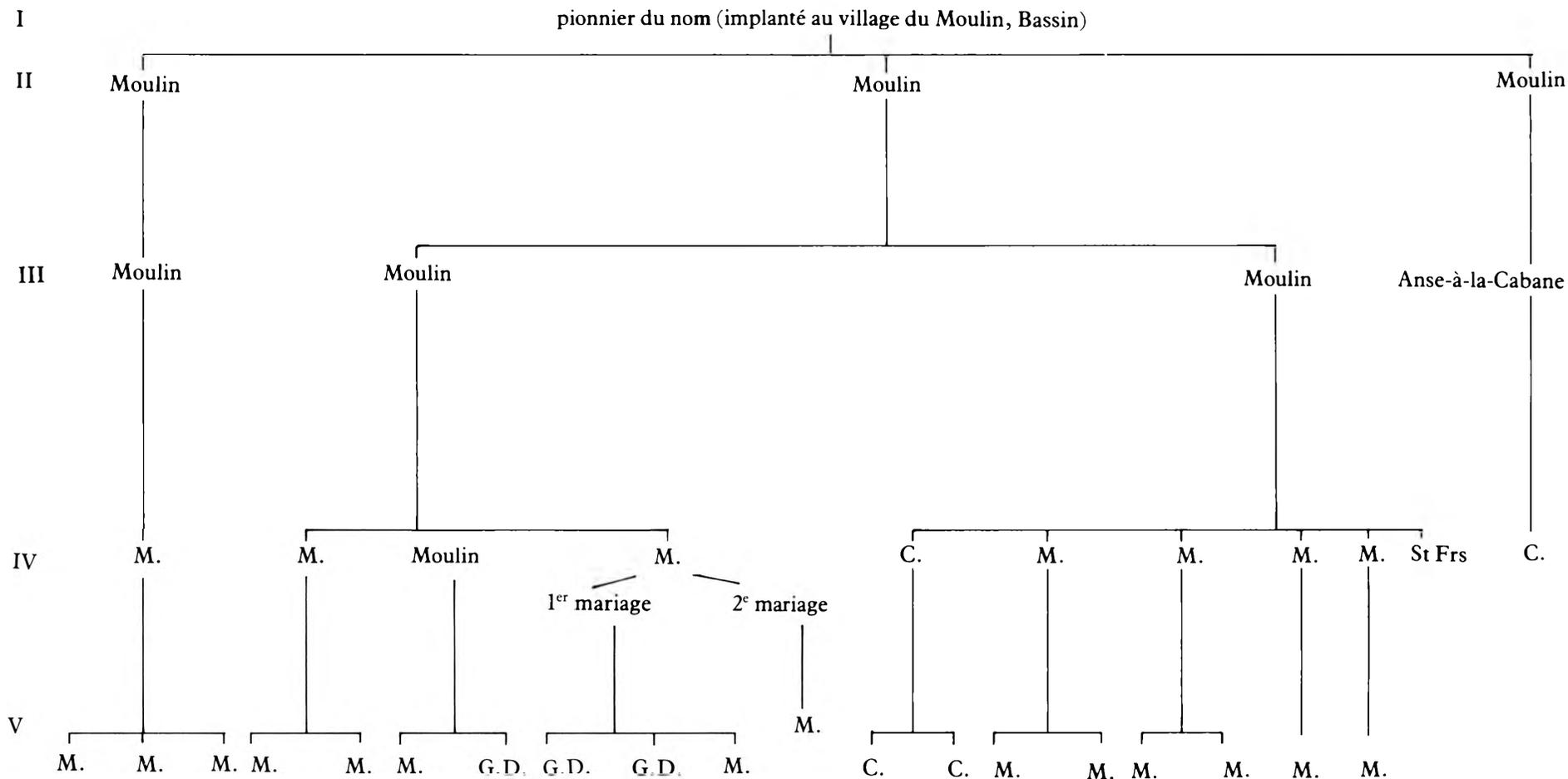
Que font les coopératives pour conserver leurs membres? Au début du mouvement coopératif de l'Ile de Havre-Aubert, la situation locale est tendue : les marchands commencent à se réorganiser avec une clientèle réduite, soit un peu plus du quart des pêcheurs. Ils maintiennent les prix de la marchandise en dessous du niveau normal et pratiquent l'ostracisme à l'égard des coopérateurs qu'ils appellent des « communisses ». De leur côté, les coopératives surenchérisent la valeur du poisson en offrant un prix légèrement supérieur à celui du marché local. Un autre moyen de pression est mis en place par les coopératives pour garder les sociétaires. Même si elles éprouvent de sérieux problèmes de liquidité, les coopératives ouvrent largement le crédit à la consommation et n'exercent à peu près aucune surveillance. Cette concurrence intérieure, qui gagne même les coopératives entre elles, fait l'affaire des acheteurs de poisson qui en tirent, à leur tour, des moyens de pression lorsque l'un ou l'autre des gérants des Iles se dirige vers Halifax pour écouler sa production au lieu de la vendre sur le marché local¹⁹.

Les usines privées offrent des avantages comparables à ceux des coopératives et leurs problèmes de fonctionnement, si elles en ont, ne sont pas perçus avec autant d'acuité par les pêcheurs que ceux des coopératives. Cette différence dans la représentation sociale de ces deux types d'entreprise s'explique. Le système coopératif fournit aux membres des informations sur la situation financière de l'institution, gère les biens des sociétaires qui sont les propriétaires de l'entreprise et entretient avec eux des relations « proches ». Les pêcheurs qui entretiennent des rapports avec les usines de poisson ne bénéficient pas de ces avantages²⁰.

4.2. L'IMPACT DE LA COOPÉRATION SUR L'ORGANISATION SOCIALE

L'innovation du système coopératif aux Iles a produit un double impact sur les Madelinots. D'une part, les coopératives ont sorti les pêcheurs du marasme économique dans lequel la crise mondiale de 1929 les avait plongés. En second lieu, la mise en place des coopératives a engagé les pêcheurs des Iles dans le système monétaire de la libre concurrence, leur permettant ainsi de se libérer des liens de dépendance de l'économie marchande. Cette transition d'un régime de troc à un régime monétaire n'a pas toujours été bien saisie, ni pleinement soutenue par les coopérateurs eux-mêmes en ce sens qu'ils ont parfois réagi à de fausses contraintes, ou encore, mal évalué où logeaient leurs véritables intérêts. De plus, les diri-

TABLEAU II
Distribution géographique et appartenance au mouvement coopératif
des membres d'une famille de Bassin



- M. Membre de la Coopérative de Bassin appartenant au rang-de-pêche du Moulin
- C. Membre de la Coopérative de Bassin appartenant à l'un des rangs-de-pêche de l'Anse-à-la-Cabane
- G.D. Membre de la Coopérative de Bassin appartenant au rang de pêche de la Grand'Dune
- St Frs Membre de la Coopérative des pêcheurs St-François-Xavier appartenant au rang-de-pêche du Moulin.

geants locaux des coopératives n'ont pas toujours planifié leurs décisions et leurs actions par rapport aux impératifs de cette transformation majeure du système économique local et régional.

Nous chercherons à connaître maintenant l'impact de cette évolution globale sur l'organisation sociale des unités de base («rangs-de-pêche» et «cantons») en nous intéressant, d'abord, à la distribution géographique d'une famille répartie sur plusieurs générations et sur plusieurs «cantons», puis, aux relations qui unissent les coopérateurs d'un même «rang-de-pêche».

Le Tableau II donne la distribution géographique et l'appartenance au mouvement coopératif des descendants en ligne patrilinéaire d'un pêcheur implanté dans le «canton» du Moulin au début du XIX^e siècle. Ses trois garçons s'établissent sur la terre paternelle mais déjà, à la *Génération III*, un de ses petits-fils se marie dans le «canton» voisin. Ce modèle de résidence est rare à l'époque et s'explique, comme c'est le cas ici, par le manque d'hommes adultes dans la famille de l'épouse. Le gendre prend alors en charge sa belle-famille et hérite des biens. La *Génération IV* est marquée par la mise en place des coopératives. Quatre remarques s'imposent. La majorité des pêcheurs reste dans le canton du Moulin où ils s'établissent selon le modèle traditionnel²¹, mais l'un d'eux change de résidence pour s'implanter dans l'Anse-à-la-Cabane, près de l'usine de transformation du maquereau et de la morue appartenant à la coopérative. C'est un des rares cas de changement de résidence occasionné par l'implantation des coopératives. Les trois autres cas rencontrés concernent trois frères de l'Étang-des-Caps qui vont s'installer au Moulin pour les mêmes raisons que l'exemple ci-dessus. Par ailleurs, la présence d'un membre de la Coopérative Saint François-Xavier, dans une famille aussi concentrée sur la Coopérative de Bassin, est une exception qui met en relief une partie des problèmes de recrutement auxquels fera face cette première coopérative.

Une remarque plus importante s'impose. Sur les quatre familles nucléaires qui composent la *Génération III*, deux conservent le mode traditionnel de production domestique en ne comptant qu'un seul coopérateur. Ces deux pêcheurs ont, en effet, toujours travaillé avec leur famille : d'abord, avec le père, puis, avec un de leurs frères, et, enfin, avec leurs garçons, reproduisant ainsi, pour un minimum de parts sociales et un maximum de prises, le modèle traditionnel de concentration, au sein de la famille, de la production et de la main-d'œuvre. Même si le Tableau II ne peut en témoigner, cette observation est aussi valable pour la plupart des familles de la *Génération IV*. Ce n'est qu'à la *Génération V* que certains

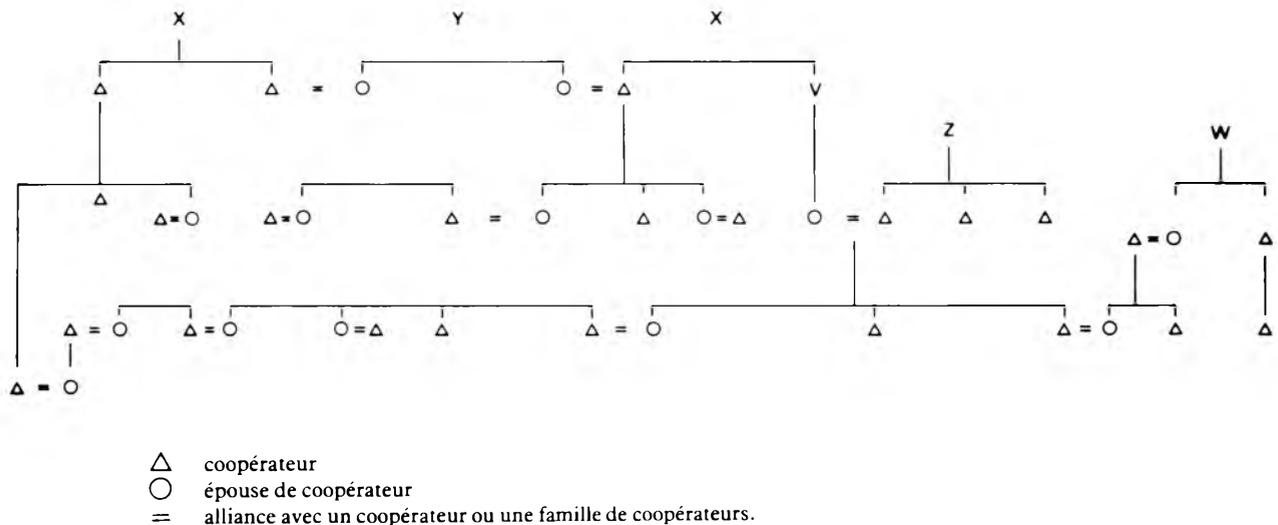
filis entreront, de leur propre chef, dans la coopérative sans attendre d'hériter des parts sociales de leurs pères. A cette même génération, les règles de résidence après le mariage commencent à changer sensiblement. La patrilocalité qui marque ses règles jusqu'à la crise est déjà ébranlée vers 1945 par les implantations à la Grand'Dune de trois familles du Moulin.

Le deuxième aspect de l'impact de la coopération sur l'organisation sociale se rapporte tout particulièrement aux relations qui unissent les pêcheurs, membres d'un même «rang-de-pêche». Peut-il s'y trouver des membres de deux coopératives différentes? Leurs relations de travail et d'entraide ont-elles changé? La Coopérative Bassin connaît, entre 1932 et 1945, un roulement total d'environ deux cent dix membres répartis sur sept «rangs-de-pêche». Une quinzaine de familles appartiennent au «rang-de-pêche» de l'Étang-des-Caps et comptent surtout les «pêcheurs-aux-cages» de La Montagne entrés en 1940 dans la coopérative et quelques pêcheurs de morue de l'Étang-des-Caps même. Dans la grande Anse-à-la-Cabane se distinguent trois «rangs-de-pêche». Ceux de l'Anse Lebel qui compte seulement deux coopérateurs de Bassin, ceux de l'Anse-à-Philippe, avec quatre familles, et ceux de l'Anse-à-Casimir, le plus important des «rangs-de-pêche», où l'on retrouve six grandes familles de coopérateurs et une dizaine d'autres familles alliées à une douzaine de familles comptant généralement un ou deux coopérateurs.

Les membres de la Coopérative de St-François-Xavier sont répartis de façon stable sur quatre de ces mêmes «rangs-de-pêche» et même sur cinq d'entre eux à une certaine époque. Aucun pêcheur de cette coopérative n'a jamais pêché au Moulin (où se trouve la Coopérative de Bassin) ni à l'Anse-à-Lebel. Ces coopérateurs appartiennent parfois à des familles ou fractions de famille marquées par des brouilles. Il arrive que l'on retrouve tous les autres membres dans les mêmes «rangs-de-pêche», mais ils appartiennent à la Coopérative de Bassin. Quoiqu'il en soit, les liens qui unissent, malgré leur répartition spatiale, tous les pêcheurs de cette coopérative sont très serrés et témoignent d'un mode de recrutement difficile.

Avec un roulement de cent dix membres, entre 1939 et 1945, la Coopérative du Havre-Aubert se répartit sur trois mouillages. Celui du havre lui-même qui compte trois grosses familles de coopérateurs et huit à neuf pêcheurs alliés; celui de Portage-du-Cap, le plus important, qui regroupe deux grandes familles, six moyennes et cinq pêcheurs alliés; et, enfin, le mouillage de la Baie, aussi appelé Martinet en raison de la prédominance du nombre de pêcheurs de cette famille qui forme, avec celle des Vigneaus et sept autres familles de pêcheurs alliés, le plus petit regrou-

TABLEAU III
Synthèse des relations de parenté qui unissent les membres d'un même rang-de-pêche



pement de membres de la Coopérative du Havre-Aubert.

Nous avons synthétisé, dans le Tableau III les liens de parenté qui unissent les pêcheurs d'un même «rang-de-pêche». Il apparaît nettement que les familles élargies, constituées par le jeu de la filiation et de l'alliance, forment des unités interdépendantes, dont nous avons vu les implications dans les relations de travail et d'entraide qui prévalaient avant la crise économique de 1929 et restent toujours en vigueur durant la guerre. Ces liens, qui supportent l'organisation traditionnelle de la pêche, constituent la cohésion et la force du mouvement coopératif. Ils sont aussi, à l'occasion, les leviers de sa perte, comme en témoigne la situation du membership de la Coopérative des Pêcheurs de Bassin après sa faillite de 1947. Sur cent vingt-cinq membres permanents recensés en 1946, seules sept familles élargies maintiennent, en 1948²², vingt-cinq coopérateurs qui doivent, par la force de leur conviction et l'appui de leurs réseaux de parenté, relancer l'entreprise.

Conclusion

Quels enseignements peut-on tirer de cette étude de cas se rapportant à l'implantation des coopératives aux Iles-de-la-Madeleine pour l'anthropologie du développement? L'analyse de la mise sur pied de coopératives de pêcheurs sur l'Ile du Havre-Aubert, une des localités de l'Archipel madelinot, fait ressortir deux faits marquants : d'une part, les interactions des facteurs économiques, politiques et sociaux et, d'autre part, l'importance des perceptions individuelles dans l'adhésion au système coopératif et la participation dans ses activités. La méconnaissance de ces deux dynamismes ainsi que de leur impact sur les réalités locales a sérieusement compromis la survie des coopératives aux Iles, et plus particulièrement dans l'Ile du Havre-Aubert.

Tout en libérant, en principe, les résidents de Havre-Aubert des contraintes inéluctables de l'économie marchande, le régime coopératif n'a pas complètement réussi à établir, sur des bases solides,

une économie coopérative, même s'il a profité, à ses débuts, d'une conjoncture économique qui lui était favorable (la crise économique de 1929) et qu'il s'est transposé sur des structures traditionnelles (« rangs-de-pêche ») favorisant la solidarité et l'entraide. D'autres facteurs sont entrés en ligne de compte pour réduire les effets positifs de l'économie coopérative et maintenir le système de l'économie marchande en opération. Ce dualisme économique divise l'Île du Havre-Aubert sur le plan idéologique et sur celui des réalités économiques intra- et inter-familiales.

L'indépendance et l'autonomie des pêcheurs, un sentiment fondamental dans le maintien de l'identité professionnelle et la survie des traditions madelinotes de la mer, constituera une barrière quasi-infranchissable dans l'instauration d'un régime économique basé sur la socialisation et la préséance des intérêts collectifs sur les intérêts individuels. Bien qu'il ait été soucieux de fonder ses structures économiques sur les systèmes d'obligations réciproques de la parenté et du voisinage, le régime coopératif n'a pas réussi à susciter une allégeance inconditionnelle à son endroit. Pourtant les préceptes idéologiques du mouvement véhiculé par les propagandistes établissaient la supériorité du système coopératif sur tous les autres systèmes économiques par le fait qu'il plaçait les intérêts des membres au cœur de ses préoccupations. Ce principe acquérait une valeur encore plus grande en période d'adversité. Les pêcheurs, cependant, tenaient à confronter ces principes à la réalité : ils n'ont pas toujours été en mesure d'en vérifier le bien-fondé. Le mouvement coopératif, par ailleurs, il ne faut pas l'oublier, entrant en concurrence avec un régime économique et des institutions financières bien établis dans le milieu et possédant leurs appuis dans de solides corporations financières étrangères. Cela fait contraste avec le manque de solidité financière des coopératives qui peuvent, à l'occasion, compter sur un appui financier du mouvement coopératif du gouvernement.

Les corporations financières de l'économie marchande sont habituées à la concurrence et possèdent un style de leadership agressif qui produit des décisions unitaires, rapides, efficaces. Elles appartiennent à des réseaux internationaux à l'intérieur desquels les entreprises se concertent dans la fixation des prix, dans la circulation de l'information aux producteurs et dans l'écoulement des produits sur les marchés internationaux. Les coopératives locales et régionales, au contraire, disposent d'informations fragmentaires, parfois contradictoires sur ces phénomènes, et cela ne manque pas de fonder les décisions du gérant et du bureau de direction sur des éléments inadéquats qui, à la longue, compromettent la survie économique de l'entreprise. Le leadership de Havre-

Aubert est lui-même déficient. Ce manque de leaders locaux d'envergure régionale est-il propre au mouvement coopératif de l'Île du Havre-Aubert ? Peut-il s'expliquer par le seul fait que les îles centrales de l'archipel sont les mieux placées pour traiter avec les représentants extérieurs de la politique et de l'économie ? Ou bien, les expériences difficiles de la régionalisation ont-elles jeté la méfiance sur tout leader local qui prétendrait trouver une solution dans l'adhésion ou l'affiliation à une structure plus large ? Comment expliquer, enfin, les rivalités intervillageoises et les ruptures intra-familiales si ce n'est par des orientations idéologiques différentes des pêcheurs. Les éléments de cohésion de la parenté observée chez les pêcheurs-coopérateurs de l'Île du Havre-Aubert (homogamie, proximité de résidence et d'alliance, forte patri-localité de la résidence, patrons d'entraide) sont-ils spécifiques à cette communauté ou correspondent-ils à l'ensemble du monde madelinot ? Voilà autant de questions pertinentes, qui nous sont suggérées par cette recherche, qui seront examinées à l'occasion d'études subséquentes aux Iles-de-la-Madeleine.

Cette étude de cas met de nouveau en lumière que l'implantation d'une innovation dans un milieu homogène, en apparence, nécessite une connaissance exhaustive des traditions du milieu, de son histoire, de ses institutions, des habitudes de vie ainsi que des sentiments de ceux qui y vivent. Qui aurait pu prédire que l'instauration d'un régime coopératif chez les pêcheurs de l'Île du Havre-Aubert aurait rencontré autant d'obstacles et suscité autant d'opposition : en principe, à tout le moins, il était tellement évident que les pêcheurs accueilleraient avec enthousiasme l'établissement d'un système économique qui leur permettrait de réapproprier leurs moyens de production et de franchir l'univers de leurs besoins. Il est certain que les enjeux n'ont pas bien été identifiés et que, par voie de conséquence, les stratégies mises de l'avant par les leaders du système coopératif étaient inadéquates.

NOTES

1. Article posthume édité par Marc-Adélar Tremblay, du Département d'anthropologie de l'Université Laval, à partir d'un Rapport de recherche préparé conjointement par Jacques Le Querrec et Marc-Adélar Tremblay intitulé « Incidences du développement de la coopération aux Iles-de-la-Madeleine ». Cette étude sur la coopération

aux Iles fut amorcée à l'été 1978 par Le Querrec et Tremblay grâce à une subvention du Mouvement Desjardins par l'entremise de M. Paul-Émile Charron. Elle fut poursuivie par eux à l'été et à l'automne 1979 ainsi qu'à l'hiver 1980 grâce à des subventions du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives. Nous leur exprimons notre plus vive reconnaissance ainsi qu'à tous ceux qui, sur le terrain, nous ont aidé dans la poursuite de notre travail. Nous remercions également le Professeur Jim Freedman qui nous a offert de précieuses suggestions en vue de la rédaction de cet article.

2. Cette même firme s'implante aussi quelques années plus tard au Havre-Aubert en rachetant le magasin et les entrepôts du marchand Félix Painchaud. Toutefois, cet établissement est beaucoup plus modeste que celui du Cap-aux-Meules.

3. Notre reconstruction historique s'appuie sur deux sources d'information, c'est-à-dire, des entrevues en profondeur avec les premiers coopérateurs de l'Île de Havre-Aubert et la consultation de la documentation écrite. Cette dernière est constituée de monographies, de thèses et d'articles ainsi que des archives locales et spécialisées. En plus des deux monographies d'intérêt général de Rumilly (1951) et de Hubert (1926) sur l'Île de Havre-Aubert, on doit souligner la monographie locale du Bassin de Rioux (1954), la thèse de maîtrise de Daigle (1968) sur Bassin également et les notes de terrain de De L'Orme (non publiées) sur Havre-Aubert. Le mouvement coopératif n'a fait l'objet d'aucun travail spécifique à l'Île de Havre-Aubert. Toutefois, à l'Étang-du-Nord, il a fait l'objet d'une thèse de maîtrise (Lescarbault, 1969) et d'une thèse de doctorat au Havre-aux-Maisons (Bariteau, 1978). Cette dernière thèse a le mérite d'inscrire les développements de la coopération dans le mouvement de l'économie globale tout en complétant les analyses de Pierre Bélanger (1970a, 1970b, 1970c) qui placent l'évolution du mouvement coopératif dans le cadre du processus de régionalisation de l'Archipel. Nous avons consulté deux périodiques : *Ensemble*, pour les années 1940 à 1945, et *A Pleines Voiles* (1932-1945) qui accueille, dans chaque numéro, une rubrique consacrée à «La voix des Iles». Nous dressons, ci-après, la liste des Archives locales qui contiennent toutes sortes d'informations, mais habituellement, la liste des membres, les procès-verbaux des réunions des bureaux de direction et des assemblées générales, les livres de comptes et les bilans annuels, les rapports de la Commission de crédit, la correspondance et des documents divers. Les Archives des organismes non-coopératifs contiennent des documents reliés à leurs activités spécifiques.

Archives des Caisses Populaires (Bassin et Havre-Aubert)

Archives du Comité central coopératif

Archives de la Commission scolaire de Havre-Aubert (1868-1945)

Archives de la Coopérative centrale des Iles-de-la-Madeleine

Archives des Coopératives de pêcheurs (Bassin, Aurigny et Havre-Aubert)

Archives du Conseil municipal de l'Île de Havre-Aubert (1875-1945)

Archives des Magasins coopératifs (Bassin, Aurigny et Havre-Aubert)

Archives du Musée de la Mer

Archives du Palais de Justice (1845-1945)

Pour diverses raisons, toutes les sources archivistiques n'ont pu être consultées. La vie mouvementée qu'ont connue les coopératives du Havre-Aubert notamment n'a pas été favorable à la conservation des documents anciens. De plus, les remarques portées, en 1953, par les premiers vérificateurs des comptes, à l'égard de la tenue des livres de gestion ne laissent pas présager de la clarté des premiers documents. Cette limite nous a imposé de recourir aux archives spécialisées du gouvernement (les recensements fédéraux de 1931 et 1941 ainsi que les Archives des Compagnies au Ministère des Consommateurs, Institutions financières et coopératives) ainsi qu'à celles d'institutions de grande importance aux Iles-de-la-Madeleine (Le Conseil de la Coopération du Québec, Les Pêcheurs-Unis du Québec et le Service Social Économique).

4. La population est répartie sur quatre anciens «villages» : deux à l'est, le Moulin et Bassin, qui forment la paroisse de Bassin et deux à l'ouest, Portage-du-Cap et Havre-Aubert, formant la paroisse de Havre-Aubert. L'habitat est dispersé au long de la côte et présente le caractère propre aux populations riveraines du Golfe Saint-Laurent : une grande liberté dans la disposition des maisons et des dépendances, dans l'orientation des façades et dans les types architecturaux. Sauf les pâturages, les propriétés ne sont pas closes et s'intègrent dans un espace ouvert de prairies naturelles et artificielles marqué par les chemins, les jardins potagers et de rares champs cultivés.

5. Les Iles-de-la-Madeleine constituent un comté autonome depuis 1895.

6. Maurice Duplessis, chef de l'Union Nationale, parti politique qui regroupe les conservateurs («les bleus») et les membres de l'Action Libérale Nationale sous la direction de Paul Gouin, gagne les élections provinciales de 1936, déloge les libéraux d'Alexandre Tachereau au pouvoir depuis 1920 et devient Premier ministre de la Province de Québec.

7. Cette situation a changé récemment avec l'agriculture sous serres et la pêche en haute mer l'hiver.

8. Les pêches de printemps, celles du hareng et du maquereau, sont l'objet d'une migration saisonnière importante car les fonds de l'Île ne sont pas tous propices à ces types de pêche. Le hareng et les maquereaux se succèdent dans la Baie de Plaisance et attirent les pêcheurs de l'Étang-du-Cap, de Bassin, de la Baie et du Cap vers «la grave» du Havre-Aubert où ils possèdent généralement «un magasin» et s'y installent pour deux mois, parfois avec une partie de leur famille. Le hareng capturé durant le mois de mai est saumuré et sert de «boette» aux pêcheurs de l'Île. Une partie importante de la production est vendue ou troquée jusqu'au milieu des années trente avec les pêcheurs à goélettes des États-Unis, des Provinces atlantiques et d'Europe qui viennent régulièrement au Havre-Aubert, chaque printemps, s'approvisionner en appât pour leurs lignes à morue. Le reste de la production est destiné aux «boucaneries à hareng» des Iles-de-la-Madeleine pour être mis en marché. Le maquereau, dont la pêche suit directement celle du hareng, demande un gros travail de préparation. Ce travail est mixte. Les femmes étètent le poisson et aident au lavage. Les hommes lèvent les arêtes et les nageoires, lavent et transportent le maquereau vers les «salines» où il demeurera trois semaines avant d'être mis en

barils de saumure et vendu aux marchands locaux ou directement à Halifax. La pêche du homard commence à peu près en même temps que celle du maquereau. C'est une activité spécialisée qui exige un équipement et des connaissances techniques appropriées. Les « pêcheurs-aux-cages » ne font généralement pas les pêches de printemps mais complètent leur saison en pêchant la morue. Ils fournissent durant deux mois les « factories » locales où le homard est transformé et mis en conserve. La pêche à la morue est une activité commune à tous les pêcheurs de Havre-Aubert. Elle peut commencer au début de mai et se prolonger jusqu'à la mi-décembre, mais la pleine saison se situe de la fin de juin, après la pêche au maquereau, à la fin d'octobre, avant le froid et les tempêtes. La préparation de la morue est plus longue que celle du maquereau : une fois « tranchée, sans tête et sans arête », le poisson doit être salé, puis mis à sécher sur des vigneaux. C'est une activité mixte à laquelle participent les femmes et une partie de la famille. C'est le hareng frais, puis le hareng saumuré, qui sert de « boette ». Une fois les réserves épuisées, les pêcheurs appâtent leurs lignes avec des « coques ». Ce sont les femmes qui, à chaque jour, lèvent les « coques » sur la grève pour approvisionner les pêcheurs en appât.

9. Ces conditions de travail sont définies plus loin, Cf. point 2.3.

10. Ces prix fluctueront durant une décennie pour atteindre un sommet durant la Seconde Guerre mondiale.

11. Au niveau de la paroisse et du canton, l'entraide est sollicitée publiquement. Souvent annoncée en chaire le dimanche, la demande touche principalement le regroupement pour « une corvée » (par exemple le « halage » d'une maison) et « l'assistance secourable » devant une calamité (par exemple la collecte de biens pour une famille éprouvée par un incendie). L'entraide au niveau du voisinage et de la parenté, par contre, est très informelle et spontanée. C'est le cas pour les gros travaux : creuser une cave, construire une maison, faucher les foins, récolter les « patates », halier un bateau sur la côte pour l'hiver, ou faire le « grand ménage ». S'y ajoutent une multitude de petits services pour lesquels parents ou voisins tiennent à rendre, comme pour l'aide aux gros travaux, la juste contrepartie.

12. Organisme local, il est formé de cinq membres nommés par le délégué de l'Union Régionale de Québec à laquelle il est affilié et s'attache à promouvoir le Mouvement Desjardins aux Iles et à développer l'épargne. C'est à ce comité que l'on doit la création des Caisses Scolaires.

13. Malgré cela, il est à noter que c'est la seule coopérative des Iles-de-la-Madeleine connue sous son nom anglais jusqu'à nos jours.

14. Le gérant de cette coopérative avance sa date de création en 1938 sous le nom d'Aurigny Fishermen Association. Nous n'avons pu vérifier cette assertion. Les sources livresques donnent généralement 1943 (Bariteau, 1978: 595 ; Le Conseil Supérieur de la Coopération) ou plus tard.

Ces documents d'archive sont stéréotypés. Dans le cas d'une fondation de la coopérative en 1938, comme dans celui d'une création plus récente, il s'agit de l'enregistrement officiel d'un changement de nom. La mode de l'époque est à la « francisation » des noms.

16. La Coopérative de Bassin compte à l'époque plus de cent membres.

17. Une anecdote connue au Havre-Aubert rapporte qu'un jour un pêcheur confia à un ami certains problèmes

qu'il avait avec sa coopérative. L'ami lui conseilla donc de s'en plaindre à l'Assemblée des directeurs et le pêcheur de rétorquer : « Moi, j'ai rien à dire là-d'dans, j'suis rien que président ».

18. « Actuellement (1940), il n'est aucun pêcheur qui puisse se passer de crédit de consommation. Essayez donc avec ce crédit de fonder des coopératives qui auront chance de succès » (*Ensemble*, 1940, I, 6:20).

19. Dans le système coopératif, il existe pourtant un moyen propre pour stimuler l'intérêt des membres vis-à-vis leur entreprise, c'est celui de la ristourne. Il consiste localement à ne pas prélever de bénéfices sur les ventes de poisson mais à retenir 5% de leur valeur en affectant la moitié des sommes au fonds de réserve de la coopérative. L'autre moitié revient aux parts sociales des membres qui n'ont pas encore atteint leur capital social de \$200 et se calculé au prorata de leur production. Ce système, qui n'entre vraiment en fonction que vers 1943, n'est viable que lorsque l'esprit de coopération anime tous les pêcheurs. Il semble, en fait, que ces derniers se contentent, pour la majorité, d'utiliser les services de la coopérative lorsqu'il en va de l'intérêt de leurs propres affaires. L'éducation coopérative que les Cercles d'étude ont pourtant largement répandue jusqu'à 1943 s'efface sans effort devant cette pratique du meilleur intérêt (recherche du meilleur prix des marchandises dans les diverses coopératives ou chez les marchands, vente directe du poisson aux usines privées par les coopérateurs). Ce sont ces pratiques des coopérateurs qui aggravent les problèmes de concurrence des coopératives avec les compagnies et qui rendent difficile l'établissement d'un fonds de roulement. Il faut, cependant, replacer ce comportement dans l'ensemble du développement industriel de Havre-Aubert. Lorsque les usines privées de grande taille s'implantent à Bassin, puis au Havre-Aubert, la réaction des pêcheurs est très favorable. Voici deux sentiments qu'on a exprimés : « C'est mieux la Gordon Pew que l'gouvernement (c'est-à-dire, les coopératives) » ; « Je remercie la Providence qu'ils aient venus ici ces gars-là (les Américains) ». Aucune allusion négative n'est faite, à l'époque sur l'implantation américaine ou sur la concurrence éventuelle qui peut en naître. Seule est perçue leur influence bénéfique sur le développement économique du « canton » ou de l'île.

21. Voir la section sur l'économie domestique (2.2.).

22. Les parts sociales passent alors de \$41.25 à \$7.75 par pêcheur.

RÉFÉRENCES

ANONYME

1944 Inventaire du mouvement coopératif, Québec : Conseil de la Coopération.

BARITEAU, C.

1970 La crise de la pêche de l'été '68 : analyse d'une décision, *Recherches Sociographiques*, XI: 377-391.

1977 Les limites du rôle des coopératives dans le développement d'une région capitaliste : l'exemple madelinot, *Revue de l'Université de Moncton*, 10 (1): 27-39.

1978a Incidences locales du développement du capitalisme. Le Havre-aux-Maisons (Iles-de-la-Madeleine), *Anthropologie et Sociétés*, 2 (2): 23-50.

- 1978b Liens de dépendance et stratégies de développement : Le cas de Havre-aux-Maisons, Thèse de doctorat, Montréal : McGill University, 2 vol., 691 p.
- BEAUCHAMP, C.
1971 Sociologie rurale et coopération, Québec : Ministère de l'Éducation, Direction de l'Éducation Permanente.
- BÉLANGER, P.-A.
1970a Bibliographie générale sur les Iles-de-la-Madeleine, Recherches Sociographiques, XI (3): 393-408.
1970b Le Mouvement coopératif, Recherches Sociographiques, XI (3): 301-325.
1970c Les structures d'animation et de consultation aux Iles-de-la-Madeleine, Recherches Sociographiques, XI (3): 327-365.
- BENOIST, E.
1941 Éditorial, Le Devoir, 13 oct.
- BOUDREAU, A.
1978 Inventaire agricole 1977. Iles-de-la-Madeleine, Rapport miméo distribué dans les foyers par voie postale.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COOPÉRATION
1941 La coordination des forces coopératives dans le Québec, Québec : Deuxième Congrès Général des coopératives.
1944 L'inventaire du mouvement coopératif, Québec : Cinquième Congrès Général des Coopératives.
- CÔTÉ, M.
1963 Le Mouvement Coopératif au Québec, Québec : Université Laval. Travaux et mémoires du Groupe d'étude du Développement économique et social, 3: 135-146.
- DAIGLE, G.
1968 Changements socio-culturels dans une communauté des pêcheries : Bassin, Thèse de maîtrise, Montréal : Université de Montréal.
- DANEAU, Y.
1970 Caractéristiques du Mouvement coopératif, Cahiers de L'Institut Canadien de l'Éducation des Adultes, 10-11: 19-36.
- DESROCHE, H.
1964 Coopération et Développement, Paris : PUF.
- FALAISE, N.
1954 Les Iles-de-la-Madeleine, étude géographique, Thèse de doctorat, Montréal, Montréal : Université de Montréal.
1959 L'habitat aux Iles-de-la-Madeleine, In Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard, Québec : Presses de l'Université Laval : 209-221.
- FAUQUET, G.
1937 Les principes de Rochdale, Revue des Études Coopératives, 64: 258.
- GALLANT, A.
1940 La coopération aux Iles-de-la-Madeleine, Ensemble, 1 (5): 29-30 et I (6): 18-20.
- GAUDET, R.-D.
1978 Recherches sur les origines des habitants des Iles-de-la-Madeleine : 1755-1815, Havre-Aubert : Musée de la Mer (Deuxième fascicule).
- GEISTDOERFER, A.
1970 L'évolution techno-économique de la pêche côtière, Recherches Sociographiques, XI (3): 289-300.
1974 Savoir et techniques des pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine (Québec) ou de quelques moyens de s'approprier la mer et ses ressources, Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée, XXI (7-8-9): 69-217.
- HUBERT, O.
1941 A la découverte des Iles-de-la-Madeleine, Ensemble, II (9): 21-26.
- HUBERT, P.
1926 Les Iles-de-la-Madeleine et les Madelinots, Rimouski : Imprimerie générale de Rimouski.
- LACHAPPELLE, R.
1970 Mouvements et composition de la population, Recherches Sociographiques, XI (3): 255-288.
- LAROCQUE, P.
1978 Pêche et Coopération au Québec, Montréal : Éditions du Jour.
- LASERRE, G.
1967 La Coopération, Paris : PUF.
- LESCARBEAULT, G.
1969 Coopération et coopératives dans le Canton de l'Étang-du-Nord. Iles-de-la-Madeleine, Thèse de maîtrise, Montréal : Université de Montréal.
- MARQUIS, L.J.D. et al.
1927 Monographie des Iles-de-la-Madeleine, Québec : Bulletin de la Société de Géographie.
- RIOUX, A.
1954 Monographie de Bassin. Ile de Havre-Aubert, Dactylographié.
- RUMILLY, R.
1951 Les Iles-de-la-Madeleine, Montréal : Chanteclerc.
- SERVICE SOCIAL DES ILES
1954 Mémoire des Madelinots à la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes constitutionnels, Dactylographié, Préface du député Langlais.